**Cadre réservé à l’Administration**

**Date de réception :**

**Demande acceptée : OUI / NON (cachet du service)**

**Licence n°**

**Licence de mise à disposition de la donnée géographique « terrains non urbanisés en zones d'habitat au plan de secteur » par l’IWEPS**

*(Version 1.4 du 30 octobre 2015)*

Ce document, dûment complété, daté, signé et accompagné des documents requis, est à renvoyer à :

SPW – Département de la Géomatique - Direction de l’Intégration des géodonnées

Chaussée de Charleroi, 83 bis, 5000 Namur OU helpdesk.carto@spw.wallonie.be

La présente licence a pour objet la détermination des conditions qui s’appliquent à la mise à disposition de la donnée géographique « terrains non urbanisés en zones d'habitat au plan de secteur » (ci-après dénommées « les Données »).

La « mise à disposition », au sens de la licence, vise exclusivement le cas de la copie numérique de Données.

Les données géographiques numériques visées est la couche « terrains non urbanisés en zones d'habitat au plan de secteur » reprise dans le géocatalogue[[1]](#footnote-1) du Géoportail de la Wallonie[[2]](#footnote-2) dont l’IWEPS, l’Institut wallon de l’Evaluation, de la prospective et de la Statistique dispose d’un droit de redistribution.

La licence n’est valable qu’après son acceptation par l’IWEPS (voir Cadre réservé à l’Administration, ci-dessus).

L’IWEPS octroie la présente licence à

………………………………………………………………………………………………………………………………., représenté(e) par

…………………………………………………………………………… , ci-après dénommé(e) « l’Utilisateur ».

**Article 1. Objet de la licence**

§1. Les Données sont mises à disposition de l’Utilisateur dans le cadre de l’objet de la licence, à savoir[[3]](#footnote-3) :

* convention d’étude
* marché de service public
* mission d’administration publique
* recherche
* enseignement
* thèse
* mémoire
* autre : ………………………………………………………..
* Intitulé ou titre complet de l’objet :  
  ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….
* Description de l’utilisation des Données :  
  .......................................................................................................................................................................................................................................................................................................…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………
* Durée de l’objet : ……………………………………………………………………………………….……………………………
* Maître d’ouvrage ou promoteur (fonctionnaire dirigeant, pouvoir adjudicateur, enseignant, directeur de thèse) :

............................................................................................................................................................................................................................................................................................................

* Etendue de la zone géographique souhaitée[[4]](#footnote-4) :

............................................................................................................................................................................................................................................................................................................

* Année de référence souhaitée :

......................................................................................................................................................

Les Données sont fournies pour l’étendue géographique définie dans l’objet de la licence.

La demande de licence doit être accompagnée d’une copie des documents officiels attestant de l’objet.

§2. Chaque nouvel objet de la licence requiert une nouvelle demande de licence.

§3. Avant d'utiliser les géodonnées, l'utilisateur a pris connaissance des métadonnées consultables sur le Géoportail à l’adresse <http://geoportail.wallonie.be> ainsi que la note méthodologique y correspondant disponible sur <http://www.iweps.be/terrains-non-urbanises-en-zones-urbanisables>.

Seules les Données pertinentes par rapport à l’objet décrit à l’article 1 sont fournies.

**Article 2. Mise à disposition des Données**

§1. La mise à disposition des Données s’effectue après réception et acceptation par l’IWEPS de la demande de licence faite par l’Utilisateur et dûment signée.

§2. L’IWEPS, avec l’aide du SPW, vérifie que la demande soit complète et correctement formulée.

Le SPW met à la disposition du demandeur les Données acceptées par l’IWEPS dans les meilleurs délais qui suivent la réception de la demande.

Les Données sont mises à la disposition de l’Utilisateur par l’IWEPS ou le SPW selon le mode de transmission adéquat (téléchargement ou support informatique[[5]](#footnote-5)).

§3. Les résultats générés par la réutilisation des Données sont transmis à l’IWEPS[[6]](#footnote-6) selon les modalités à définir par les parties.

**Article 3. Droits de propriété intellectuelle sur les Données**

§1. Les Données sont notamment protégées par les dispositions légales relatives aux droits d’auteur ainsi que par les dispositions légales protégeant les bases de données, conformément au droit belge, au droit européen et au droit international.

L’Utilisateur respecte les droits de propriété intellectuelle.

§2. En aucun cas, la fourniture des Données du produit ne constitue un transfert de propriété total ou partiel de la base de données concernée au profit de l’Utilisateur, les droits concédés à ce dernier étant limitativement énumérés dans la licence.

§3. La mention **«Sources des données : IWEPS sur base de données cadastrales (SPF Finances-AGDP) et du plan de secteur vectoriel (SPW-DGO4) »** accompagne tout document, toute carte et tout produit issu des Données en vue d’une publication ou présentation orale à réaliser à partir des Données mises à disposition dans le cadre de la licence.

§4. Les métadonnées des Données géographiques sont consultables sur le Géoportail de la Wallonie, à l’adresse suivante : <http://geoportail.wallonie.be>.

**Article 4. Etendue des droits concédés et finalité de leur utilisation**

§1. L’IWEPS concède à l’Utilisateur une licence non exclusive d’utilisation et non transmissible, sauf accord préalable exprès de l’IWEPS.

§2. L’Utilisateur accrédite une ou des personnes responsables faisant partie de ses services en vue de bénéficier de la licence et inscrit au bas de la licence la/les personne(s) responsables (s) ainsi que le nom du correspondant administratif[[7]](#footnote-7).

**Article 5. Prix**

La mise à disposition des Données est gratuite.

**Article 6. Gestion et adaptation des Données**

§1. L’IWEPS et le SPW sont les seuls habilités à gérer et à diffuser les Données, leurs mises à jour et leurs améliorations.

Toutefois, lorsqu’il procède à des opérations qui peuvent donner lieu à une mise à jour des Données, l’Utilisateur transmet une copie des Données proposées pour la mise à jour à l’IWEPS[[8]](#footnote-8) dans le même format que celui des Données reçues.

L’Utilisateur signale immédiatement à l’IWEPS tout défaut ou anomalie qu’il découvre dans les Données (compte tenu des limites propres aux données décrites dans la note méthodologique), ainsi que toute information susceptible d’améliorer les Données.

**Article 7. Responsabilité de l’IWEPS et du SPW**

§1. Les Données n’ont aucune valeur légale et sont mises à la disposition de l’Utilisateur à titre informatif. L’IWEPS et le SPW ne peuvent être tenu responsable de dommages directs ou indirects qui pourraient subvenir par suite de l’information fournie.

§2. L’IWEPS et le SPW ne sont responsables ni des cas d’inadéquation des Données aux besoins de l’Utilisateur, ni des cas où l’Utilisateur fait une utilisation inopportune ou une mauvaise interprétation des Données.

§3. L’IWEPS et les SPW mettent tout en œuvre pour communiquer les Données les plus fiables et les plus récentes possible (compte tenu des limites spécifiées dans les métadonnées et la note méthodologique), mais il est entendu également qu’il ne garantit pas la mise à jour, l’exactitude, la complétude et l’actualité de ces mêmes Données.

L’Utilisateur est responsable de la vérification de l’actualisation des Données notamment au moyen des métadonnées consultables sur le Géoportail de la Wallonie, à l’adresse suivante : <http://geoportail.wallonie.be>.

**Article 8. Vol, perte, détérioration ou non adéquation du support et/ou format informatique**

§1. Le présent article s’applique uniquement dans les cas de mise à disposition des Données sur support informatique.

§2. En cas de vol, les Données ne sont remplacées gratuitement que si le vol a été déclaré aux autorités judiciaires et à l’IWEPS[[9]](#footnote-9) et pour autant que l’Utilisateur ait pris toutes les mesures utiles pour la sauvegarde des Données.

§3. Dans le cas de non-adéquation du support et/ou format informatique, les Données sont envoyées à l’Utilisateur dans les mêmes conditions que celles évoquées aux articles 1 et 4 et remplacées.

§4. Dans le cas de perte ou de détérioration, les Données sont remplacées gratuitement uniquement si les circonstances de la perte ou de la détérioration ont été signalées par lettre recommandée dans un délai de dix jours à l’IWEPS et sont de nature à prouver la réalité de la perte ou de la détérioration.

**Article 9. Fin de la présente licence**

L’IWEPS peut, à tout moment et de manière unilatérale, mettre fin à la licence, sans donner droit à un quelconque dédommagement, si le demandeur ne respecte pas une ou plusieurs conditions de la licence.

**Article 10. Compétence**

Tout différend lié notamment à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes conditions est soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l’arrondissement judiciaire de Namur.

**Personne(s) accréditée(s) en vue de bénéficier de la présente licence :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | **Prénom** | **Courriel** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Correspondant administratif de l’Utilisateur :**

*Nom, Prénom :*

*Fonction :*

*Adresse administrative :*

*Téléphone :*

*Fax :*

*Courriel :*

**Correspondant administratif du Maître d’ouvrage ou du promoteur :**

*Nom, Prénom :*

*Fonction :*

*Adresse administrative :*

*Téléphone :*

*Fax :*

*Courriel :*

*Dates et signatures :*

………………………………… …………………………………

L’Utilisateur Le Maître d’ouvrage

ou le promoteur

1. http://geoportail.wallonie.be/cms/home/geocatalogue.html [↑](#footnote-ref-1)
2. http://geoportail.wallonie.be [↑](#footnote-ref-2)
3. Cochez la mention correcte. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les données sont fournies pour une commune et éventuellement pour les communes limitrophes. [↑](#footnote-ref-4)
5. CD-ROM, DVD, disque dur, clé usb, notamment [↑](#footnote-ref-5)
6. Coordonnées : Julien Charlier – IWEPS – Route de Louvain-la-Neuve, 2, 5001 Belgrade ou j.charlier@iweps.be [↑](#footnote-ref-6)
7. Voyez la page 8 de la licence [↑](#footnote-ref-7)
8. Coordonnées : Julien Charlier – IWEPS – Route de Louvain-la-Neuve, 2, 5001 Belgrade ou j.charlier@iweps.be [↑](#footnote-ref-8)
9. Coordonnées : Julien Charlier – IWEPS – Route de Louvain-la-Neuve, 2, 5001 Belgrade ou j.charlier@iweps.be. [↑](#footnote-ref-9)